



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 20 juin 2024

Résolutions de Mme Prisca Morand du 26 mars 2024 adoptées par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Daniel Curnier : « Bruit, climat, qualité de l'air grounder les hélicoptères ! »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 26 mars 2024, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Daniel Curnier « Bruit, climat, qualité de l'air grounder les hélicoptères ! », le Conseil communal a adopté les résolutions suivantes de Mme Prisca Morand :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité ne délivre plus d'autorisation de vol à destination des chantiers privés, sauf intérêt public majeur ».

Réponse de la Municipalité

Le Corps de police ne délivre des autorisations de vol d'hélicoptères, dans le cadre de chantier, uniquement lorsqu'aucun moyen de substitution ne peut être utilisé.

Cela peut également être le cas lorsque les mesures à déployer pour réaliser la tâche attendue seraient clairement disproportionnées au regard de l'utilisation d'un hélicoptère.

Dans des cas précis, l'usage d'hélicoptères peut même être bénéfique si cela permet d'éviter de couper ou d'élaguer des arbres ou de construire des chemins d'accès. Les autorisations délivrées ne font pas de distinction entre chantier privés et publics.

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité use de tous les moyens à sa disposition pour convaincre les autorités politiques d'échelons supérieurs de diminuer l'usage qui est fait des hélicoptères ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité s'engage de manière générale à tous les échelons pour une limitation des nuisances sonores que cela concerne le trafic routier, aérien ou les bruits de chantiers.

A cet égard elle s'exprime régulièrement lors des procédures de consultation fédérale et cantonale. La Municipalité renégocie actuellement le renouvellement d'un protocole de collaboration avec l'Aéroport de la Blécherette.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

